

EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

annexée au procès-verbal des opérations électorales

[illegible]

Fait à Autun, le 5 juin 2026

Le maire (ou son remplaçant),

Les membres du bureau,

Le secrétaire,

1 Indiquer s'il s'agit d'un délégué, d'un délégué supplémentaire ou d'un suppléant.